



BUS PRATIQUE

POUR DEMANDER L'ARRÊT
Levez la main pour que le bus s'arrête.

POUR DESCENDRE
Appuyez sur les boutons Arrêt Demandé

POUR LE CONFORT DE TOUS.
Dans le bus, aribus ou les locaux du réseau, il est interdit aux voyageurs de :
- Entrer en état d'ébriété ou de grande malpropreté
- Troubler l'ordre public ou entraver le service
- Détériorer ou souiller le matériel
- Entraver le bon fonctionnement des portes
- Actionner abusivement les dispositifs de secours
- Fumer
- Consommer de la nourriture et des boissons
- Ecouter des bandes sonores sans écouteurs
- Avoir un animal hors du sac
- Monter à bord du bus avec un ticket « GO ! ».
Ce ticket est uniquement vendu à bord du bus utilisé.

FRAUDER N'EST PAS JOUER

SACHEZ QUE VOUS RISQUEZ DE 6 300 F D'AMENDE JUSQU'À 53 699 F
+ LES FRAIS DE JUSTICE, SELON LES DÉLAIS DE PAIEMENT.

TARIFS

TICKETS	ABONNEMENTS MENSUELS ILLIMITÉS*
MINO 100 F (Enfant)	PASS JEUNIS 4 085 F (étudiants, scolaires, ...)
SOLO 190 F (Achat Distributeurs / Agences)	BOURSIER 3 500 F (trimestre) ou 10 500 F (an)
GO!!! 210 F (Achat Bus)	GECKO 8 170 F
BINGO 1 850 F (10 voyages)	PRESTO 4 085 F (+ 65 ans / handicapés)
	Gratuite pour les anciens combattants
	CARTE SENIOR 2 045 F
	(pour les porteurs de la carte « sénior » de la Province Sud)

CONTACTS / HORAIRES

POINT BUS - CENTRE VILLE (VENTE & RENSEIGNEMENTS)	POINT BUS - GARE D'ÉCHANGE DE MONTRAVEL (VENTE & RENSEIGNEMENTS)	RÉCLAMATIONS ET INFOS TRAFIC
Horaires d'ouverture Du lundi au jeudi de 6h00 à 18h15. Le vendredi de 6h00 à 17h15. Le samedi de 7h00 à 16h00.	Horaires d'ouverture Du lundi au vendredi de 6h00 à 9h15 et de 13h10 à 15h30. Le samedi de 7h00 à 10h15.	Régulation, horaires Tous les jours 6h15 à 20h30. Tél. : 26 54 67 ou 72 02 22
Tél. : 26 97 10 Mail : commercial@gietcn.nc	Tél. : 26 97 00 Mail : commercial@gietcn.nc	

RÈGLEMENT VOYAGEUR

ARTICLE 1 - ARRÊTS DE BUS
Les points d'arrêt du réseau Karuia Bus sont signalés par des aribus et des poteaux d'arrêt. Tous les arrêts de bus sont facultatifs. Les voyageurs doivent monter dans un bus devant se présenter au point d'arrêt, en restant sur le trottoir et faire un signe clair de la main au conducteur.

ARTICLE 2 - MONTÉE ET DESCENTE DES VOYAGEURS
Les voyageurs ne sont autorisés à monter dans le bus que par la porte avant et ne doivent pas tenter de monter au moment de la fermeture des portes. Les voyageurs désireux de descendre à un arrêt déterminé doivent signaler leur intention en appuyant 100 mètres avant cet arrêt sur des boutons à arrêt demandé à l'intérieur du bus et s'approcher le plus possible de la porte de descente. La descente des voyageurs est interdite par la porte avant des bus. La montée est interdite par la porte arrière des bus. La descente ou la montée entre deux arrêts est interdite. Il est interdit de perturber le fonctionnement des portes en forçant leur ouverture ou en restant volontairement sur la dernière marche. En cas d'affluence, les voyageurs ne doivent pas entraver la montée et doivent utiliser les places disponibles à l'arrière du bus.

ARTICLE 3 - PLACES DANS LE BUS
Tout voyageur doit acquiescer en montant dans le bus le prix intégral de son voyage.
- soit en achetant au conducteur-receveur un ticket à l'unité et en le validant immédiatement ;
- soit en validant immédiatement un ticket valable acheté préalablement dans un point de vente ou distributeur du réseau Karuia Bus, - soit s'il détient une carte d'abonnement, en la validant au présentateur devant l'appareil destiné à cet effet.
Les voyageurs qui achètent leurs tickets dans le bus sont tenus de faire l'appoint et ne peuvent acheter des tickets auprès du conducteur-receveur pour les utiliser dans un autre bus.

ARTICLE 4 - DÉFECTUOSITÉ DU MATÉRIEL DE VALIDATION
En cas de défaillance du matériel de validation, tout voyageur doit en informer le conducteur-receveur qui sera alors chargé du contrôle de la validité du ticket ou de la carte d'abonnement.

ARTICLE 5 - PLACES
Les places assises situées près des portes d'entrée et de sortie sont réservées en priorité :
- aux aveugles, invalides et infirmes civils et militaires,
- aux femmes enceintes,
- aux personnes accompagnées d'un enfant de moins de 2 ans.
Les places ne sont pas équipées pour accueillir en toute sécurité les personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

ARTICLE 6 - ENFANTS DE MOINS DE 2 ANS
Les enfants âgés de moins de 2 ans sont transportés gratuitement. Ils ne peuvent, en cas d'affluence, occuper une place assise.

ARTICLE 7 - INTERDICTION FAITES AUX VOYAGEURS
Dans le bus, aribus ou les locaux du réseau, il est interdit aux voyageurs de :
- entrer en état d'ébriété ou de grande malpropreté ;
- commettre des actes de nature à troubler l'ordre public ou à entraver le service ;
- solliciter dans ces lieux les voyageurs, vendre ou distribuer des objets, faire de la publicité ou de la propagande ;
- détenir ou souiller le matériel, les pancartes ou les inscriptions de service ;
- mettre un obstacle à la fermeture ou à l'ouverture des portes ;
- actionner abusivement les dispositifs de secours ;
- fumer ;
- consommer de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, écouter des bandes sonores personnelles sans écouteurs.

ARTICLE 8 - SÉCURITÉ
Les voyageurs doivent dégager les portes et l'avant du bus. Il doit se tenir aux barres et poignées pour maintenir leur équilibre en cas d'accélération ou de freinage brusque. Les objets qui par leur forme, leur nature, leur poids, leur destination peuvent gêner, incommodes, entraver les voyageurs, présenter des dangers ou nuire à la santé sont interdits. Notamment les armes, bouteilles de gaz, batteries, vitres, téléviseurs, objets ou produits inflammables.

ARTICLE 9 - ANIMAUX
Les petits animaux ne sont admis dans le bus que dans un sac ou un panier clos. Les animaux trop gros pour voyager dans ces conditions ne sont pas admis dans les bus, à l'exception des chiens guides d'aveugles.

ARTICLE 10 - BAGAGES, POUSSETTES, 2 ROUES, PATINS...
Les voyageurs peuvent monter des bagages dans les bus à condition qu'ils soient peu encombrants. Les landaus sont interdits. Les poussettes sont autorisées à condition que lors de la montée dans le bus, l'enfant soit pris dans les bras de la personne qui l'accompagne. Les deux roues sont interdits. Les patins à roulettes doivent être déchaussés.

ARTICLE 11 - CONTRÔLES, INFRACTIONS
Les voyageurs sont tenus de présenter aux agents de contrôle de KARUIA BUS à première demande :
- leur titre de transport ;
- une pièce d'identité en cours de validité.
Les voyageurs sont tenus d'obtempérer aux injonctions des agents chargés d'assurer l'observation du présent règlement. Les infractions sont constatées par les agents, assermentés, et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

ARTICLE 12 - RENSEIGNEMENTS, RÉCLAMATIONS, OBJETS TROUVÉS
Les objets perdus dans les bus et trouvés par les chauffeurs-receveurs pourront être récupérés dans les 48 heures au siège social de la société ou aux points d'accueil. Au-delà, ils sont remis par l'entreprise au service des objets trouvés de la Police Municipale. Toute demande de renseignements ou réclamation peut être faite :
- par téléphone : auprès du service « Qualité clientèle » au 26.54.54 ;
- par email à l'adresse suivante : clientele@gietcn.nc ;
- par écrit sur un imprimé à la disposition des voyageurs auprès des agents de vente des tickets de la Place de la Merne ou de la Gare d'échange de Montravel ;
- par écrit sur papier libre adressées à : KARUIA BUS Service « Qualité Clientèle » B.P. 3291 - 98846 NOUMÉA CEDEX

LÉGENDE

- Arrêt de bus
- Terminus des lignes
- Sens de passage du bus
- Numéro de la ligne
- point de vente

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Collèges	Lycées
C1 Collège Mariotti	L1 Lycée Dokamo
C2 Collège Champagnat	L2 Lycée Jules Garnier
C3 Collège Kaméré	L3 Lycée La Pérouse
C4 Collège Cluny	L4 Lycée Blaise Pascal
C5 Collège Magenta	L5 Lycée Escoffier
C6 Collège Normandie	L6 Lycée du Grand Nouméa
C7 Collège Rivière salée	L7 Lycée Atti
C8 Collège Tuband	L8 Lycée Cluny
C9 Collège Porte de Fer	UNC
C10 Collège Baudoux	



FÉVRIER 2016

PLAN DU RÉSEAU

GIE TRANSPORT EN COMMUN DE NOUMÉA

+ DE BUS = - DE STRESS

CONTACTS

POINT BUS - CENTRE VILLE
 Du lundi au jeudi de 6h00 à 18h15. Tél. : 26 97 10
 Le vendredi de 6h00 à 17h15. PLACE ROLLAND
 Le samedi de 7h00 à 16h00.

POINT BUS - GARE D'ÉCHANGE
 Du lundi au vendredi de 6h15 à 10h00. Tél. : 26 97 00
 et de 14h15 à 18h00. MONTRAVEL

OBJETS TROUVÉS
26 97 10

LE DÉPÔT
 Tél. : 26 54 54 / Fax : 26 54 55
 37 RUE FERNAND FOREST - 98800 NOUMÉA

E-MAIL - SITE INTERNET
 commercial@gietcn.nc - www.karuiabus.nc

LÉGENDE

- Arrêt de bus
- Terminus des lignes
- Sens de passage du bus
- Numéro de la ligne
- point de vente